



Conditions Générales de Vente des ateliers

Les conditions générales de vente tendent à régir les relations entre :

L'Entreprise Individuelle **Speak-up Formation**, enregistrée sous le numéro SIRET 50779927800019 et domiciliée 56 avenue Edouard Herriot 56000 Vannes.

Téléphone : 06 14 80 74 52

E-mail : contact@speak-up-formation.com

Site internet «www.speak-up-formation.com», ci-après dénommée « *Site Internet* »

Et toute catégorie d'acheteur qu'il soit un particulier ou un professionnel achetant directement, sans prise en charge aucune.

Pour les actions de formation se référer au CGV des actions de formation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES STAGES ET ATELIERS AUX PARTICULIERS

Informations générales

Tout achat effectué auprès de Speak-up Formation sur le Site Internet est soumis aux présentes conditions générales de vente. En effectuant un achat, le client reconnaît les avoir lues, comprises et acceptées sans réserve.

Speak-up Formation se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier, pour des raisons légitimes, à tout moment les présentes conditions générales de vente en publiant une nouvelle version sur son Site Internet. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en usage à la date de la commande par l'acheteur.

Le client déclare avoir la capacité juridique pour contracter valablement les services proposés par Speak-up Formation sur le Site Internet.

Information sur les services proposés

Speak-up Formation a pour vocation de commercialiser sur son Site Internet des ateliers en anglais et en FLE (français langue étrangère) pour les particuliers.

Les informations relatives aux cours dispensés lors des dites formations, soit le contenu de l'atelier, ses dates, horaires et lieu ainsi que son prix, sont présentes sur le Site Internet. Ces services sont proposés dans la limite des places disponibles.



Les autres services de Speak-up Formation soit les formations proposées aux salariés, demandeurs d'emploi et entreprises avec une prise en charge particulière et des modalités s'appliquant à la formation ne sont pas proposés à la vente en ligne.

Modalités d'inscription et de réservation

L'inscription aux ateliers se fait sur le Site Internet dans la limite des places disponibles tant que le cours est réservable.

La confirmation de l'inscription est envoyée par Speak-up Formation, après validation du paiement, par courrier électronique à l'adresse e-mail indiquée par l'acheteur. La confirmation de l'inscription génère l'acceptation des conditions générales de vente par le client.

Speak-up Formation se réserve le droit d'annuler la réservation lorsque l'identité du client et/ou son adresse e-mail sont erronées.

Prix et condition de règlement

Le prix des cours en usage est celui présent sur le Site Internet lors de la réservation.

Les prix sont affichés en euros et hors taxe conformément à l'application des articles 293 B, 261.4.4a et 261.4.4b du CGI.

Le paiement du montant total de la prestation achetée s'effectue uniquement par carte bancaire au moment de la validation de la réservation (à adapter selon l'accord avec la banque).

Droit de rétractation

Les ateliers dispensés Speak-up Formation constituent une prestation de services fournie à une date ou selon une périodicité déterminée par application des dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation. De ce fait, le client est informé qu'il ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par les dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation.

Une réservation ne peut donc pas faire l'objet d'une annulation et d'un remboursement.

Une réservation peut être reportée si cette demande est communiquée par écrit sur l'adresse : contact@speak-up-formation.com, au minimum 48 heures avant le début du cours. Le report ne peut être fait qu'une seule fois.

Lors d'une réservation habituelle, la seconde date d'inscription ne doit pas dépasser de plus de 2 mois la date à laquelle le premier cours avait été fixé.



Modification par Speak-up Formation

Speak-up Formation se réserve le droit d'annuler un atelier en cas de force majeure.

Speak-up Formation se réserve également le droit d'annuler ou de modifier la composition et/ou les dates et horaires des cours et/ou le lieu, en cas de :

- **Nombre de participants inférieur au nombre minimum indiqué sur le site internet**
- **Défaillance de l'intervenant**

Dans le cas d'une annulation par Speak-up Formation, ce dernier en informera le client dans les meilleurs délais, planifiera le cours à une date ultérieure et réservera une place au client s'il le souhaite, ou lui donnera un avoir pour un cours semblable ou de même valeur que celui qui aura été annulé.

Aucun remboursement ne sera effectué par Speak-up Formation.

Responsabilité

Pour le bon déroulement du cours, le client doit se montrer attentif et respecter les règles qui lui sont données par Speak-up Formation.

Speak-up Formation ne pourra pas être tenu responsable de tout dégât ou de toute perte des objets et effets personnels apportés par les participants.

Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français et notamment par la réglementation de la vente à distance.

Toute réclamation devra être adressée à Speak-up Formation par voie postale à l'adresse suivante : 56 avenue Edouard Herriot 56000 Vannes ou par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : contact@speak-up-formation.com.

Tout litige relatif à l'interprétation ou implication des présentes conditions générales de vente sera, s'il n'a pas pu être résolu à l'amiable, conduit au tribunal. Le tribunal compétent est celui du lieu de domicile du défendeur ou le lieu d'exécution de la prestation.

Les données recueillies sur le Site Internet pourront servir de preuve des échanges et transactions passés entre Speak-up Formation et le client, et des réservations effectuées par le client.



Garantie de la protection des données

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après « le règlement européen sur la protection des données »).

A l'occasion de la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données entrée en vigueur le 25 Mai 2018, Speak-up Formation vous informe qu'il n'a jamais diffusé ni ne diffusera jamais vos données personnelles à des tiers. Nous utilisons les données que vous nous avez confiées uniquement pour vous tenir informés des activités de notre groupe.

Propriété intellectuelle

Les ateliers proposés par Speak-up Formation, le contenu créé et les ressources utilisées durant le cours ainsi que les fiches consultables sur le Site Internet, sont la propriété de Speak-up Formation.

L'exploitation ou l'utilisation de ces documents dans le but de les publier, reproduire ou représenter, est autorisée pour un usage exclusivement privé ou non-commercial, sous réserve du respect des trois conditions suivantes :

- gratuité de la diffusion,
- reproduction sans altération des documents,
- respect de la paternité avec la citation claire et lisible de la source, soit Speak-up Formation.



Conditions générales de vente des actions de formation

■ Désignation

Speak-up Formation est un organisme de formation spécialisé dans les langues, l'anglais et Français Langue Etrangère (FLE) en particulier. Son siège social est fixé au 56 avenue Edouard Herriot 56000 Vannes.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Speak-up Formation.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **formations interentreprises** : les formations inscrites au catalogue de **Speak-up Formation** et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par **Speak-up Formation** pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **OPCO** : les Opérateurs de Compétences.

.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **Speak-up Formation** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente.

■ Formations dans le cadre du CPF

Dans le cadre de toute action de formation financée via le CPF, **seules** les conditions d'utilisation du site MonCompteFormation s'appliquent. De ce fait les conditions ci-dessous ne s'appliquent pas.



■ Droit de rétractation

Après signature d'une convention ou d'un contrat, un délai minimum légal de 11 jours ouvrés sera respecté avant le démarrage effectif de la formation. Durant ces 11 jours, le **Client** aura la possibilité d'annuler sa demande sans frais.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Speak-up Formation est exonéré de TVA selon les articles 293 B, 261.4.4a et 261.4.4b du CGI. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de Speak-up Formation. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées avec des facturation à trois mois, dont le montant sera calculé équitablement selon le nombre d'échéances en fonction de la durée totale de la formation. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à 10% de la totalité de la somme dûe. **Speak-up Formation** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Speak-up Formation.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **Speak-up Formation**. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par Speak-up Formation au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à **Speak-up Formation** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **Speak-up Formation** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

En cas de règlement par la **Caisse des dépôts et consignation**, dans le cadre du CPF, il appartient au client de suivre les étapes en ligne et d'échanger avec **Speak-up Formation** pour s'inscrire à la formation en suivant les modalités de l'application cpf.

■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le **Client** à **Speak-up Formation** au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, **Speak-up Formation** offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de l'AGECIF, et après accord éventuel de l'**OPCA**,



- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCA**.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **Speak-up Formation**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation en cours de formation, la facturation de **Speak-up Formation** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **Speak-up Formation**.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, au-delà du délai légal de rétractation, **Speak-up Formation** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.

- si l'annulation intervient entre 15 jours ouvrables et la date de démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation.

Si l'annulation a lieu pour cas de force majeure, le Client devra fournir un justificatif valable : avis de mutation de la part de l'employeur, certificat maladie, ou tout autre document faisant foi. Dans ce cas, il n'y aura pas de frais d'annulation. Dans ce cas, seules les cours ayant au lieu seront facturés.

■ Horaires et accueil

Les horaires d'ouverture de **Speak-up Formation** sont de 8h30 à 19h30. Les formations se déroulent sur ces tranches horaires du lundi au vendredi.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation en groupe est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.



Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à **Speak-up Formation** ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. **Speak-up Formation** peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **Speak-up Formation** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Les entrées et sorties pour les cours individuels se font à tout moment à partir du moment où le devis dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » a été retourné à **Speak-up Formation**.

■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par **Speak-up Formation** au **Client**. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à **Speak-up Formation** par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, ou mail.

Le cas échéant une convention peut être établie entre **Speak-up Formation** et le **Client** lorsqu'il s'agit d'une entreprise. Si le **Client** est une personne physique entreprenant une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat sera établi.

A l'issue de la formation, **Speak-up Formation** remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, **Speak-up Formation** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Dans le cadre de formations longues, et par conséquent de factures partielles, ce sont les copies de feuilles de présence qui seront fournies par **Speak-up Formation**.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, **Speak-up Formation** est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**. **Speak-up Formation** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **Speak-up Formation**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de



l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **Speak-up Formation**.

Dans ce cas, une solution sera proposée. S'il n'est pas possible de trouver une solution de remplacement alors seules les heures effectivement réalisées seront facturées les sommes indûment perçues seront remboursées.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **Speak-up Formation** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord auprès de Speak-up Formation. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

Speak-up Formation, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **Speak-up Formation** au **Client**.

Speak-up Formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par **Speak-up Formation** comme client de ses formations.



■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **Speak-up Formation**.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : Speak-up Formation, 56 avenue Edouard Herriot 56000 Vannes, ou par voie électronique à : contact@speak-up-formation.com

En particulier, **Speak-up Formation** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, Speak-up Formation s'engage à ne garder aucune trace vidéo ou photo qui aurait pu être prise lors de travaux pratiques ou de mises en situation.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **Speak-up Formation** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Vannes sera seul compétent pour régler le litige.

Mars 2021
MàJ 2/03/2023